



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
28.06.2007
Date de la convocation des conseillers :
28.06.2007
point de l'ordre du jour no:
10

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 6 juillet 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, échevins, Snel, Hannen, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absents : Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Roller, Huss, Jaerling, conseillers, excusés.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

25 JUL. 2007

Le Conseil Communal, Luxembourg

Objet: Convention de viabilisation pour le PAP « Parc Résidentiel Nei Esch »

Vu la convention de viabilisation du 19 juin 2007 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société « K+L Aktiengesellschaft » de Luxembourg arrêtant les modalités à observer en matière de viabilisation du PAP « Parc Résidentiel Nei Esch », tel qu'il a été approuvé définitivement par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 6 mars 2003 ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuvé
à l'unanimité**

la convention de viabilisation précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société « K+L Aktiengesellschaft » de Luxembourg.

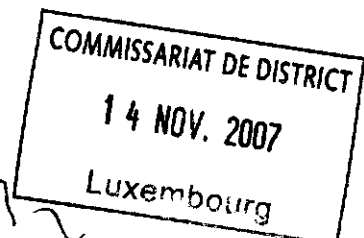
En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19.07.2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,



Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
16 NOV. 2007

12684-59 Vu et approuvé
Luxembourg, le 7.11.2007
Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Aménagement du Territoire